

9811/20

(OR. en)

PRESSE 21
PR CO 21

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3766^e session du Conseil

Agriculture et pêche

Bruxelles, le 20 juillet 2020

Présidente

Julia Klöckner

Ministre fédérale allemande de l'alimentation et de
l'agriculture

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Programme de travail de la présidence	3
Stratégie "De la ferme à la table"	3
Réforme de la PAC	4
Situation du marché	5
Divers	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AGRICULTURE

– Mesures visant à remédier aux perturbations du marché causées par la pandémie de COVID-19	6
---	---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Financement participatif	6
– Semestre européen 2020: recommandations par pays	6
– Gouvernance budgétaire de l'UE	7

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Code de conduite de La Haye et non-prolifération des missiles balistiques	7
– Réunion ministérielle Angola-UE, 23 juillet 2020 - communiqué de presse conjoint	7
– Positions de l'UE en vue de négociations internationales	7

COMMERCE

– Sélection du candidat de l'UE au poste de directeur général par intérim de l'OMC	8
– Accord UE-Chine sur les indications géographiques	8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Programme de travail de la présidence

La présidence allemande a présenté les grandes lignes de son [programme de travail](#) et ses principales priorités pour les six prochains mois dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

L'adoption d'une orientation générale sur le paquet de réforme de la politique agricole commune en octobre 2020 constitue une priorité importante pour la présidence et a été largement approuvée par le Conseil. Au cours des six mois à venir, la présidence s'efforcera également de parvenir à des conclusions sur la stratégie "De la ferme à la table" ainsi que sur le bien-être animal et sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Dans le domaine de la pêche, la présidence se penchera en priorité sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et mènera les négociations relatives aux possibilités de pêche pour 2021 en mer Baltique, en mer Noire, en mer Méditerranée, dans l'Atlantique et en mer du Nord.

Stratégie "De la ferme à la table"

Les ministres ont discuté de la stratégie "De la ferme à la table", en se concentrant sur la manière d'accroître la durabilité des systèmes alimentaires européens. Au cours du débat, la Commission européenne, qui a présenté la stratégie en mai 2020, a réaffirmé qu'il importe d'intégrer les objectifs et cibles de la stratégie dans les futurs plans stratégiques nationaux relatifs à la PAC, au moyen de recommandations par pays. Les ministres ont invité instamment la Commission à publier ces recommandations dans les plus brefs délais mais l'ont interrogée sur leur nature contraignante. La Commission a confirmé que les recommandations ne sont pas juridiquement contraignantes et qu'elle tiendrait compte de leur mise en œuvre lors de l'approbation de chaque plan stratégique national. Les ministres ont également plaidé en faveur de la transparence, de la subsidiarité et d'un dialogue structuré avec la Commission dans le cadre du processus d'approbation des plans stratégiques.

Les ministres ont également insisté sur la nécessité de garantir la sécurité alimentaire dans l'UE ainsi que d'assurer des conditions de concurrence équitables avec les producteurs d'aliments de pays tiers qui entrent sur le marché de l'UE. Ils ont également préconisé que des analyses d'impact complètes soient réalisées avant de transformer les objectifs de la stratégie en propositions législatives. Les ministres ont largement soutenu les cibles et les objectifs de la stratégie "De la ferme à la table" et ont souligné qu'un financement adéquat est un prérequis pour un niveau d'ambition aussi élevé.

Informations supplémentaires

[Farm to fork strategy - for a fair, healthy and environmentally-friendly food system \(Stratégie "De la ferme à la table": pour un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement\) - Commission européenne](#)

[Document de travail des services de la Commission européenne \(SWD\) intitulé "Analysis of links between the CAP Reform and the Green Deal" \(Analyse des liens entre la réforme de la PAC et le pacte vert\)](#)

Réforme de la PAC

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'architecture écologique de la future PAC. Plus précisément, les ministres ont discuté des programmes écologiques et de la part minimale de terres arables consacrées à des éléments non productifs, à des cultures dérobées ou à des cultures fixant l'azote (BCAE 9) dans le cadre du système de conditionnalité.

Plusieurs ministres ont émis des doutes sur la proposition de disposer d'un budget minimal pour les programmes écologiques (cloisonnement), mettant l'accent sur le risque de perdre des financements pour les agriculteurs. Afin de garantir une plus grande flexibilité si un cloisonnement était introduit, les ministres ont demandé qu'il soit possible de transférer des montants cloisonnés entre les deux piliers de la PAC et qu'un montant cloisonné soit fixé pour toute la période couverte par le plan stratégique relevant de la PAC. Les ministres ont également rappelé leurs vues sur le caractère facultatif ou obligatoire des programmes écologiques.

La présidence croate ayant suggéré que la BCAE 9 ne concerne que les terres arables consacrées à des éléments non productifs, à des cultures dérobées ou à des cultures fixant l'azote, les ministres ont discuté de l'opportunité de fixer, au niveau de l'UE, un pourcentage minimal de zones non productives. Les partisans du pourcentage minimal à l'échelle de l'UE ont fait valoir que cette approche créerait des conditions de concurrence équitables et ont plaidé en faveur du statu quo actuel: 5 %.

Informations supplémentaires

Les programmes écologiques sont proposés en tant que nouvel élément; ils ont pour objectif d'aider et d'inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques bénéfiques pour le climat et l'environnement. Ils seront financés sous forme de paiements directs sur une base annuelle (et relèveront ainsi du premier pilier). Selon la proposition de la Commission, ces programmes devraient être obligatoires pour les États membres, mais volontaires pour les agriculteurs.

La Commission a aussi proposé un cloisonnement pour les programmes écologiques dans le cadre du premier pilier (dans le document de travail de ses services, accompagnant la stratégie "De la ferme à la table" et la stratégie en faveur de la biodiversité, publié en mai 2020; SWD 8228/20).

Le paquet de réformes comprend trois propositions:

- un règlement sur les plans stratégiques relevant de la PAC ([9645/18](#) + [ADD 1](#))
- un règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC ([9634/18](#) + [ADD 1](#))
- un règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits agricoles ([9556/18](#))

La Commission a aussi publié une analyse d'impact ([9646/18](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#)) et un document de travail de ses services ([SWD](#)) analysant les liens entre la réforme de la PAC et le pacte vert.

[L'avenir de la PAC après 2020](#)

Situation du marché

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la situation du marché agricole et les défis à relever dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La discussion s'est déroulée sur la base d'un exposé de la Commission et des observations écrites des États membres ([9599/20](#)).

La Commission estime que la situation sur le marché s'est stabilisée malgré les perturbations liées à la COVID-19, en partie grâce aux mesures de soutien adoptées par la Commission et les États membres, mais aussi grâce à l'efficacité de la PAC. C'est notamment le cas pour le secteur des céréales et celui des fruits et légumes.

Dans le même temps, la fermeture du secteur hôtellerie-restauration a affecté les secteurs de la viande de volaille, de la viande bovine, des produits laitiers ainsi que de la viande ovine et caprine. En outre, les secteurs du vin et de l'huile d'olive restent sous pression, et les prix de la viande porcine sont très fluctuants. La Commission a également reconnu qu'il y avait des différences notables dans l'effet de la crise sur les différents secteurs, en fonction de facteurs spécifiques et d'autres spécificités.

À la suite de leurs observations écrites, les États membres ont mis en avant des problèmes spécifiques et souligné la nécessité de suivre de près et, si nécessaire, d'adopter des mesures supplémentaires pour les marchés de l'huile d'olive, du vin, de la viande de volaille, de la viande porcine, de la viande bovine, de la viande ovine et caprine, des produits laitiers, des pommes de terre, du sucre, du riz, du miel et des fruits. Les ministres ont également évoqué les problèmes posés par les conditions météorologiques défavorables.

La délégation bulgare a donné des informations aux ministres concernant la déclaration commune faite conjointement avec la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie sur le secteur apicole, dans laquelle il est demandé à la Commission de lutter contre les importations systématiques de miel vers l'UE à des prix extrêmement bas.

Divers

La délégation tchèque a communiqué aux ministres des informations sur une déclaration commune des ministres de l'agriculture du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie sur la réforme de la politique agricole commune à la lumière du pacte vert pour l'Europe, de la stratégie "De la ferme à la table" et de la stratégie en faveur de la biodiversité, et de la pandémie de COVID-19.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AGRICULTURE

Mesures visant à remédier aux perturbations du marché causées par la pandémie de COVID-19

Le Conseil a confirmé qu'il n'avait pas l'intention d'exprimer d'objections à l'égard d'un règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592 relatif à des mesures temporaires exceptionnelles dérogeant à certaines dispositions du règlement (UE) n° 1308/2013. Ces mesures visent à remédier aux perturbations du marché provoquées dans le secteur des fruits et légumes et dans le secteur vitivinicole par la pandémie de COVID-19 (document [9475](#)).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Financement participatif

Le Conseil a adopté de nouvelles règles pour améliorer le fonctionnement des plateformes de financement participatif dans l'ensemble de l'UE.

Ce nouvel ensemble de règles s'inscrit dans le cadre du projet relatif à l'union des marchés des capitaux, qui vise à faciliter l'accès à de nouvelles sources de financement. Il supprimera les obstacles aux services transfrontières de financement participatif en harmonisant les exigences minimales que les plateformes doivent respecter lorsqu'elles opèrent sur leur marché national et dans d'autres pays de l'UE. Il offrira également une plus grande sécurité juridique grâce à des règles de protection communes pour les investisseurs.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Semestre européen 2020: recommandations par pays

Le Conseil a adopté ses recommandations 2020 et ses avis sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi des États membres, ainsi que la recommandation pour la zone euro.

Les recommandations par pays de cette année tiennent compte du contexte spécifique de la pandémie de COVID-19 et de l'activation, le 20 mars 2020, de la clause dérogatoire générale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Gouvernance budgétaire de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "Les exigences de l'UE applicables aux cadres budgétaires nationaux doivent encore être renforcées et leur application doit être mieux contrôlée" ([6297/20](#)).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Code de conduite de La Haye et non-prolifération des missiles balistiques

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2017/2370 visant à soutenir le Code de conduite de La Haye et la non-prolifération des missiles balistiques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive. Cet acte modificatif prolonge le délai de mise en œuvre de la décision (PESC) 2017/2370 jusqu'au 20 décembre 2021 compte tenu de la pandémie de COVID-19.

Réunion ministérielle Angola-UE, 23 juillet 2020 - communiqué de presse conjoint

Le Conseil a approuvé le communiqué de presse conjoint Angola-UE et est convenu que si le texte devait nécessiter des ajustements à effectuer sur place pour être approuvé par les deux parties, il pourrait être adapté en conséquence, à condition que ces modifications n'aient pas d'incidence sur le fond et la finalité du texte.

Positions de l'UE en vue de négociations internationales

Décision du Conseil relative à la position de l'UE, au sein du comité APE Ghana-UE, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité APE.

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité APE institué par l'accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité APE ([9207/20](#), [9240/20](#)).

COMMERCE

Sélection du candidat de l'UE au poste de directeur général par intérim de l'OMC

Le Conseil a approuvé la désignation d'un candidat unique de l'UE au poste de directeur général par intérim de l'OMC. Cette décision intervient après que le directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, a annoncé qu'il démissionnerait le 31 août 2020.

Dans le cas où il ne serait pas possible de nommer un nouveau directeur général de l'OMC pour le 1^{er} septembre 2020, il sera nécessaire que l'un des quatre directeurs généraux adjoints de l'OMC soit désigné directeur général par intérim durant la période de transition. Cette question devrait être examinée lors de la réunion que le Conseil général de l'OMC tiendra les 22 et 23 juillet 2020.

Accord UE-Chine sur les indications géographiques

Le Conseil a adopté ce jour des décisions relatives à la signature de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine sur les indications géographiques (IG).

Il s'agit du premier accord commercial bilatéral important signé entre l'UE et la Chine.

Grâce à cet accord, 100 IG (indications géographiques) agroalimentaires de l'UE telles que la Mozzarella di Bufala Campana, les vins du Languedoc, la Polska Wódka ou l'Elia Kalamatas bénéficieront d'une protection sur le marché chinois. De même, 100 produits chinois seront protégés dans l'UE, ce qui garantira le respect mutuel des meilleures traditions agricoles de chaque partie.

Quatre ans après son entrée en vigueur, l'accord verra son champ d'application s'élargir à 175 IG supplémentaires de part et d'autre. L'accord comprend également un mécanisme qui permettra d'ajouter d'autres indications géographiques par la suite.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).